



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
MARCHE TRAVAUX / AMENAGEMENT IMPASSE DES BOUGAINVILLIERS
(Procédure adaptée)

1 – Pouvoir adjudicateur

Société Immobilière de Mayotte (SIM)

Type du pouvoir adjudicateur : SAEM

2 – Mode de passation du marché

Procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique

3 – Objet du marché et lieu d'exécution

Marché de travaux de réalisation d'une chaussée sur l'Impasse des Bougainvilliers à Mamoudzou.

4 – Décomposition en lots et nature des travaux

La présente consultation concerne le marché de travaux pour la réalisation d'une chaussée derrière les bâtiments des opérations Vili Vili Manga, Singuizou et Carafou de l'Impasse des Bougainvilliers située dans la commune de Mamoudzou.

5 – Délai d'exécution

Démarrage prévisionnel : octobre 2026

Durée prévisible du marché : 1 mois dont 10 jours de période de préparation.

6 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Subventions Etat, crédit d'impôts et emprunts bancaires

7 – Conditions de participation

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires via le profil d'acheteur <http://www.marches-securises.fr>.

Le présent marché comprend une clause d'insertion sociale. Les conditions d'exécution relatives à cette obligation sont détaillées dans les pièces de la consultation.

8 – Critères d'attribution des marchés

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1.	Montant de l'offre :	60%
2.	Valeur technique de l'offre chantier :	40%
2.1	La pertinence du mémoire justificatif	10%
2.2	Moyens matériels et humains affectés à l'exécution du marché	10%
2.3	Le délai d'exécution proposé	20%

9 – Date limite de réception des candidatures et offres : Lundi 21 septembre 2026 à 12h00

10 – Procédure de recours

10.1– Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou, ZI KAWENI 97600 Mamoudzou

10.2– Introduction des recours

10.2.1– Instance chargée des procédures de recours
Tribunal Judiciaire de Mamoudzou

10.2.2– Introduction des recours

Référé précontractuel ou Référé contractuel dans les délais prévus aux articles 1441-1 à 1441-3 du code de procédure civile

11 – Date d'envoi à la publication : Jeudi 03 septembre 2026